

COMMUNE D'ÉTAULES
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 juillet 2023

Etaules, le treize juillet de l'an deux mil vingt-trois, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean René ESTIVALET, Maire.

Etaient présents : M. Jean René ESTIVALET, Mme Odile DANIEL, Mme Monique BOUZEGAOU, M. Bernard GEVREY, M. Jean-François GUEPET, M. Bertrand COURBET, M. Olivier COURTOIS, M. Henri ECHARD.

Procurations : Mme Chloé QUENOLLE-FORGET a donné procuration à M. Jean-François GUEPET, M. Olivier ELIAS a donné procuration à Mme Odile DANIEL.

Excusée : Mme Sylvie DAS DORES.

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Monique BOUZEGAOU est nommée secrétaire de séance.

Date de convocation:

06 juillet 2023

Date d'affichage:

06 juillet 2023

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2023.

SICECO : RENOVATION LUMINAIRES BF - FONDS VERTS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux de rénovation lumineuse BF – FONDS VERTS doivent être réalisés.

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 14 271.85 € et la contribution de la commune est évaluée à 7 138.00 €.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement relevant de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (réseau électrique) / relevant de la compétence éclairage public en vue de la transition énergétique de ce patrimoine, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Lorsque la commune ne dispose pas des ressources suffisantes en fonctionnement pour financer la charge résultant d'un fonds de concours versé à un organisme public sur une seule année, son conseil municipal peut décider d'étaler cette charge sur plusieurs exercices, celle-ci étant reprise année après année (amortie) en section de fonctionnement. Cette charge est amortie sur une durée maximale de quinze ans. Lorsque le fonds de concours a été financé par emprunt, la charge est étalée sur une durée égale à celle de l'amortissement de l'emprunt sans toutefois pouvoir excéder quinze ans.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré et, à l'unanimité:

- Demande au SICECO la réalisation des travaux de rénovation lumineuse BF – FONDS VERTS,
- Accepte de financer par fonds de concours la contribution appelée par le SICECO.

Nombre de Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

REMBOURSEMENT D'UNE CAUTION A L'ACODEGE – FERME DE LA COUÉE

L'ACODEGE – FERME DE LA COUÉE a occupé un logement (T2) appartenant à la Commune et situé à ETAULES, 2 rue Maison Commune, du 10 décembre 2020 au 20 juin 2023 inclus.

L'état des lieux sortant ne présentant aucune remarque particulière,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de rembourser la caution déposée par l'ACODEGE – FERME DE LA COUÉE, pour un montant de 490 € (Quatre Cent Quatre Vingt Dix Euros).

Nombre de Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

ARRETE PREFECTORAL PORTANT PROJET DE PERIMETRE ET DE STATUTS DU NOUVEAU SYNDICAT ISSU DE LA FUSION DU SIVOS DU PLATEAU DE DAROIS ET DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DU PLATEAU DE DAROIS.

Après avoir pris connaissance de l'arrêté portant projet de périmètre et de statuts du nouveau syndicat issu de la fusion du SIVOS du plateau de Darois et du syndicat de l'enseignement primaire du plateau de Darois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Accepte l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre et de statuts du nouveau syndicat issu de la fusion du SIVOS du plateau de Darois et du syndicat de l'enseignement primaire du plateau de Darois.

Nombre de Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES :

* Vendredi 8 septembre 2023 à 18h30 rendez-vous pour la signature du protocole en partenariat avec la Préfecture de la Côte-d'Or et la Gendarmerie de Messigny-et-Vantoux. Une invitation sera adressée à tous les administrés de Etaules.

- * Madame Odile Daniel fait le compte rendu d'une sortie commentée sur la problématique du changement climatique dans le Val Suzon (milieux forestiers), organisée le 7 juillet dernier.
- * Madame Monique BOUZEGAOU intervient pour compléter le compte rendu en invoquant les impacts climatiques.
- * Monsieur Henri ECHARD fait le compte rendu de la dernière réunion du SIEAVS.

La séance a été levée à 19h45.

La Secrétaire de séance,
Monique BOUZEGAOU



Le Maire,
Jean René ESTIVALET

